

## Table ronde

# Quelle place pour les langues africaines dans l'enseignement primaire ? Note d'intervention du Secrétaire général de la CONFEMEN

---

## I. Des éléments de constats et des récits de vie

D'entrée de jeu, il faut reconnaître que les langues nationales occupent très peu de place dans les systèmes éducatifs des pays africains, surtout francophones. Certaines de ces langues sont enseignées comme matière et de façon optionnelle soit dans les lycées, soit dans les départements de linguistique dans les universités et non utilisées comme langue d'enseignement. Les sujets ou les épreuves des examens scolaires en fin de cycle (primaire ou secondaire) ne prennent pas en compte les langues nationales africaines. Les langues nationales ne sont pas utilisées comme langue de travail dans les administrations publiques et/ou privées.

La langue officielle n'est pas toujours la langue première des enfants ;

La langue première de l'enfant cohabite avec d'autres langues nationales dans un contexte plurilingue ;

Il est avéré que l'on apprend mieux et que l'on acquière plus vite les apprentissages et les compétences de base (lecture, écriture, calcul) dans sa langue première.

Les raisons sont multiples et de plusieurs niveaux.

## II. Les raisons

Au plan historique, les systèmes éducatifs africains sont hérités de la colonisation dont le but principal est de former un minimum d'agents d'exécution et de cadres moyens pour les besoins de l'administration coloniale. Ce n'étaient pas des systèmes éducatifs conçus pour l'émancipation de la majorité des populations ni pour le développement socio – culturel et économique des sociétés africaines.

Les premiers enseignants étaient recrutés sur le plan sous - régional au niveau du continent. Par exemple un enseignant de nationalité Sénégalaise pouvait se retrouver affecté au Bénin, en Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso. On faisait apprendre le français par des mesures coercitives (coups de fouet, punitions...). Une anecdote pour illustrer ce phénomène : l'institution d'un symbole représentant l'âne et qui est mis au cou de l'élève qui parlerait sa langue maternelle à

l'école. Il était interdit de parler une langue africaine à l'école, sinon on est considéré comme un idiot, une personne sotte. Quelles frustrations et quelles humiliations !

Dans l'objectif de promouvoir rapidement l'apprentissage de la langue française, les langues africaines étaient bannies de l'enceinte scolaire. Cela a prévalu jusque dans les années 70. Ces mauvaises pratiques des enseignants d'antan ont porté un coup dur à l'utilisation des langues nationales à l'école formelle et ont amené de manière inconsciente les jeunes africains à détester leurs propres langues maternelles au bénéfice des langues étrangères (français, anglais, espagnole...), d'où la perte progressive et inéluctable d'une grande partie des cultures africaines.

Au plan socio – culturel, l'école africaine au sud du Sahara est isolée et non intégrée dans les sociétés qui la reçoivent. Elle n'intègre pas les préoccupations socio – culturelles des populations, notamment leurs langues de communication, les valeurs culturelles (croyances), les savoirs locaux, les modes de vie. L'intégration des langues nationales se heurte le plus souvent à l'incompréhension et à la réticence de la communauté et surtout des parents d'élèves qui craignent que les langues nationales ne puissent pas aider les sortants de l'école à avoir un emploi décent.

Ces langues étrangères se sont imposées au fil du temps comme langues officielles (langues de travail dans l'administration publique et privée, langues de communication entre les différents groupes ethniques...). L'Afrique subsaharienne est en contact avec ces langues il y a plus de 2 siècles, du fait de son histoire. Il n'est pas exagéré de dire que ces langues étrangères sont devenues d'une certaine manière la langue maternelle pour certaines générations, parce qu'elles sont parlées en famille dès la petite enfance et de manière courante.

Dans la plupart des pays africains subsahariens, les enseignements et les apprentissages se font dans une autre langue que les langues nationales du préscolaire à l'enseignement supérieur.

Au plan organisationnel, les systèmes éducatifs des pays d'Afrique subsaharienne disposent de deux sous – systèmes : le formel qui utilise des langues étrangères dites officielles (français, anglais, arabe, espagnole, portugais ou allemand) du préscolaire au supérieur, donnant droit à des diplômes ou parchemins avec un volet formation professionnelle mal structurée et peu développée ; le non formel qui utilise les langues nationales pour alphabétiser la grande majorité des populations qui n'a pas eu accès au système formel et/ou qui a précocement décroché. Ce sous – système a également un volet formation professionnelle qui se fait selon la méthode d'apprentissage classique des métiers : l'apprentissage sur le tas.

En règle générale, les pays d'Afrique subsaharienne ne disposent pas de politiques linguistiques visant à valoriser les langues nationales, notamment les pays francophones. Toutefois, quelques initiatives locales d'utilisation des langues nationales ont émergé dans certains pays dans le cadre des campagnes d'alphabétisation de masse (Burkina Faso, Niger, Sénégal, Mali, Tchad, Cameroun...). Dans ces pays francophones, quelques initiatives ont été

expérimentées pour introduire les langues nationales comme langues d'enseignement à l'école (écoles bilingues, écoles satellites, écoles franco – arabes, ELAN...).

Certaines langues nationales, notamment celles qui sont les plus parlées ont fait l'objet de codification et de transcription à partir des années 70, avec l'appui technique et financier de certains partenaires, tels que la Coopération Suisse, l'US/AID, la Coopération Allemande, la Coopération française, l'UNESCO, les ONG internationales et nationales, les confessions religieuses.... Depuis lors, les recherches linguistiques sur la codification des langues nationales dans les pays francophones africains au sud du Sahara, se sont intensifiées, permettant ainsi de transcrire la plupart des langues nationales dans ces pays et de mettre à disposition des fascicules, des documents, voire des dictionnaires et des manuels en langues nationales.

Cela a permis de relancer et de promouvoir l'alphabétisation des populations, surtout celles qui n'ont pas été ou qui ont été peu scolarisées dans le système formel. Ainsi est né un système non formel de l'éducation et s'est développé en parallèle au système formel dans la quasi-totalité des pays africains francophones. Cette dualité (système formel, utilisant le français dès les premiers apprentissages et système non formel utilisant essentiellement les langues nationales), est l'un des traits marquants des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone.

Malgré quelques petites expériences plus ou moins réussies pour faire le lien entre le formel et le non formel, par exemple la méthode « apprendre le français à partir des acquis de l'alphabétisation » (ALFAA), il faut reconnaître qu'il n'existe pas de véritables passerelles entre les deux systèmes d'éducation et de formation (formel et non formel). Cela ne facilite pas l'utilisation des langues nationales dans le système formel.

La qualité de nos systèmes éducatifs et l'insertion des jeunes dans leur milieu et la société, ont toujours été au cœur des réflexions et des orientations portées par la CONFEMEN.

Lors de la dernière session ministérielle qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2014, les ministres de la CONFEMEN ont fortement affirmé que «la qualité était désormais inséparable de l'équité», car une éducation de qualité doit admettre tous les enfants, quel que soit leur origine sociale, leur état physique, leur race, leur ethnie, mais surtout, que cette éducation doit les mener vers la RÉUSSITE. C'est pourquoi la CONFEMEN s'est engagée pour l'après 2015 à militer en faveur d'une éducation inclusive et de qualité pour tous.

Le thème de ce panel sur la place des langues africaines dans l'enseignement primaire nous ramène inmanquablement au statut de l'apprenant qui doit être l'élément central du dispositif pédagogique.

Ce contexte complexe, voire compliqué, utilisant pour les premières années d'apprentissage une langue étrangère, notamment le français, ne permet pas à nos systèmes d'éducation d'atteindre les résultats escomptés dans les apprentissages. C'est ce que démontrent notamment les résultats des évaluations menées par le PASEC (beaucoup d'enfants dans les pays d'Afrique subsaharienne sont en difficulté d'apprentissage) ainsi que

les résultats en lecture des enquêtes **EGRA** (Early Grade Reading Assessment, en français : Evaluation de la lecture dans les premiers grades). En outre, le rapport mondial 2013-2014 de l'UNESCO conclut à une crise globale de l'apprentissage.

C'est pourquoi la CONFEMEN salue et encourage l'Initiative ELAN, dont elle fait partie d'ailleurs du Comité de Coordination International, et propose son élargissement à un plus grand nombre de pays francophones.

L'Afrique est l'un des continents où le multilinguisme fait partir des réalités socio – culturelles. Il est vécu et pratiqué de manière diversifiée selon les pays. A titre d'exemples : au Burkina Faso, il y a plus d'une soixantaine de langues ; au Cameroun, plus de 200 langues.

Au vu de cette réalité socio – linguistique et culturelle marquée par une grande diversité de langues, l'on est en droit de se poser des questions :

- Dans quelles mesures peut – on mener les enseignements et les apprentissages dans la ou les langues nationales au niveau du système formel tout en préservant la cohésion sociale et l'unité nationale ? N'y a – t – il pas un risque de cultiver et d'exacerber le régionalisme ?
- Les coûts de cette réforme sont – ils soutenables ?
- Quelles stratégies faut – il développer pour avoir l'adhésion des communautés à l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif formel ?
- En plus de sa valeur culturelle, la langue est l'un des moyens qui permet ou qui facilite l'accès à des emplois décents tant au niveau national qu'au niveau international. Les langues nationales des pays d'Afrique subsaharienne sont – elles pour le moment en mesure de remplir cette fonction qui est de préparer les jeunes aux emplois décents dans un contexte de globalisation ou de mondialisation ?

Le multilinguisme est un facteur qui contribue au renforcement de la diversité culturelle qui est une valeur universelle et un patrimoine mondial. Dans le contexte de l'école, a priori, le multilinguisme semble être une contrainte. Néanmoins, cette contrainte peut être surmontée si certaines conditions de réussite sont réunies notamment : une bonne politique linguistique, une volonté politique, l'adhésion des populations bénéficiaires et des enseignants bien formés tant sur le plan linguistique que sur le plan pédagogique.

## **CONCLUSION**

En conclusion, nous suggérons quelques pistes d'action :

- Elargir l'initiative Elan et mettre en œuvre une politique linguistique claire et cohérente sur l'intégration des langues et cultures africaines dans le système éducatif ;
- Renforcer le plaidoyer en faveur de l'utilisation des langues nationales dans l'administration et dans les systèmes éducatifs formels et non formels ;

- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies innovantes de financement pour accompagner l'utilisation des langues nationales, à côté de l'engagement politique, tout en chiffrant les besoins en formation des enseignants en langues nationales ;
- Mettre l'accent sur la disponibilité du matériel didactique en langues nationales aussi bien pour les élèves que pour les enseignants ;
- Mutualiser les expériences et les innovations réussies entre les pays ;
- Développer des partenariats stratégiques en recherche sur le sujet.

En somme, c'est par un engagement politique fort des États africains et un appui de la société civile en faveur de l'intégration des langues nationales dans le système éducatif et dans l'administration qu'on pourra prétendre à une éducation qui permette à tous les enfants sans exception de réussir à l'école.

Merci de votre attention.